

DÉPARTEMENT
SEINE - MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**N° 2025/508/AR/8.3**

Le Maire de la Commune de EU,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Considérant l'organisation du Cross de l'Ecole et du Collège La Providence-Nazareth dans le Parc du Château, le lundi 13 octobre 2025.  
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

**ARRETE**

- Article 1 :** **Le lundi 13 octobre 2025 de 13h30 à 16h45**  
La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits sur l'allée du Bastion et la route du Camping, selon avancement du cross.
- Article 2 :** Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire, sous la responsabilité de l'Ecole et du Collège La Providence.
- Article 3:** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eu, le vingt-trois septembre deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER

Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU  
Tél : 02.35.86.44.00  
Mail : news@ville-eu.fr

